

Les subsides

M. Lang: Monsieur le Président, le député affirme que le mouvement syndical ne s'oppose nullement aux programmes d'apprentissage et je voudrais faire quelques observations à ce sujet. Il a fait valoir, et je suis d'accord avec lui, que par le passé, les entreprises préféreraient importer de la main-d'œuvre qualifiée, parce que cela revenait moins cher. Le gouvernement les en a toutefois empêchées en exigeant que tout nouvel emploi soit affiché pendant un mois dans l'ensemble du Canada avant qu'un émigrant ne puisse l'obtenir. Je conviens également que le patronat, les syndicats et les pouvoirs publics doivent tous faire leur part pour veiller à ce qu'un bon programme d'apprentissage soit mis en place et à ce que le problème soit également résolu de diverses autres façons.

Je ne pense pas que nous puissions dire, de but en blanc, que le mouvement syndical approuve le programme d'apprentissage. Il craint, et à juste titre, que ce soit une façon de réduire les salaires et les prix de revient. Je pense qu'il faut se pencher sur ce problème. Nous devons le faire en oubliant nos préjugés naturels. J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

Le président suppléant (M. Guilbault): Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a une minute pour répondre.

M. Deans: Je sais que le temps passe vite, monsieur le Président. Rien de ce qu'a dit le député ne me permet de croire que les syndicats se soient opposés à la mise en application d'un programme agréé d'apprentissage au Canada. Les syndicats ont résisté à la tendance à embaucher des gens à des salaires inférieurs pour du travail fait normalement par d'autres qui seraient alors en chômage. La Grande-Bretagne, la Suède, la France et le Japon ont pu mettre sur pied des programmes d'apprentissage qui permettent aux jeunes d'entrer dans la population active et d'être formés, sans que cela nuise aux possibilités d'emploi des travailleurs en activité. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas faire la même chose au Canada. Vous ne trouverez aucune résistance à ce propos dans le mouvement syndical.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Le moment est venu de reprendre le débat sur l'amendement. Le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille).

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas retarder le débat, car le sujet en est important. Si je me souviens bien, monsieur le Président, vous aviez donné la parole au député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) qui a ensuite, du fait de la gentillesse que nous lui connaissons tous, cédé sa place au député de Hamilton Mountain (M. Deans). Il me semble que, puisqu'il avait la parole, il devrait pouvoir poursuivre. Vous avez demandé au député de Mission-Port Moody, monsieur le Président, s'il était prêt à céder la place au député de Hamilton Mountain. Je me contenterai de faire observer qu'il attendait et était prêt à prendre la parole. Il n'est que juste qu'il puisse maintenant prononcer son discours.

Le président suppléant (M. Guilbault): Tout à l'heure, la présidence avait humblement reconnu avoir fait une erreur en ne faisant pas suivre un député du parti progressiste conservateur par un représentant du parti néo-démocrate, étant donné que nous en étions à la première ronde de discours. En faisant ce que le député me demande, j'aggraverais l'erreur initiale puisque je priverais l'autre parti de l'occasion de prendre la parole au début du débat. La présidence donne donc la parole au député d'Eglinton-Lawrence.

• (1220)

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, le chômage des jeunes n'est pas, comme certains députés de l'opposition le prétendent, un problème que l'on peut résoudre facilement ou rapidement. Le public et l'opposition savent qu'il n'y a pas de remède miracle. Ce n'est pas non plus, comme d'autres le disent, une aberration temporaire que l'on peut imputer à l'arrivée sur le marché de la génération de l'explosion démographique. La croissance rapide de la population a certainement eu son effet, tout comme la récente récession, mais, d'après moi, ce phénomène est surtout dû à la gestion des affaires dans le pays, au fonctionnement de notre système d'enseignement ainsi qu'à la façon dont nous conseillons et guidons nos jeunes pour les préparer à entrer sur le marché du travail.

Les jeunes du Canada représentent la génération la mieux formée et la mieux éduquée de notre histoire. Pourtant, cruelle ironie, nombre d'entre eux n'ont pas encore pu entrer sur le marché du travail, ne parvenant pas à décrocher un emploi. Ce n'est un secret pour personne que de nombreux jeunes en chômage en sont maintenant venus à la conclusion que leur formation ou leur éducation a été inutile.

Les jeunes Canadiens sont prêts à prendre la place qui leur revient dans la société et ils en sont capables. En tant que gouvernement et adultes raisonnables, nous devons nous assurer qu'ils y parviennent. La technologie nous entraîne rapidement vers le XXI^e siècle, mais en raison de la rapidité des changements, trop souvent nos capacités et nos techniques de gestion appartiennent encore au XX^e siècle. Il se crée de nouveaux emplois extrêmement intéressants qui exigent des travailleurs ayant une formation spécialisée. Notre compétitivité sur les marchés internationaux et, en fin de compte, notre niveau de vie dépendent de notre aptitude à doter ces postes de personnes qualifiées.

Nous vivons à l'âge du technicien. Si nous ne formons pas les gens pour les postes à pourvoir, si nous persistons à produire des travailleurs qui n'ont pas les compétences voulues, alors le taux de chômage restera élevé et des emplois demeureront vacants. Les jeunes d'aujourd'hui reconnaissent ces faits et le font savoir éloquentement et admirablement. Nous respectons et encourageons même les pressions qui devraient toujours être imposées au gouvernement, pour le forcer à rechercher des moyens d'accorder aux jeunes l'occasion de s'affirmer.